

RAPPEL

MODE DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ETE (50 M.) DES MAITRES DE VIENNE

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus, licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une Fédération étrangère.

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification lors des championnats ne seront pas classés.

Les performances réalisées tous bassins, sur la saison en cours et sur les deux saisons passées, aussi bien en Natation Course qu'en Maîtres, et dans la banque de données seront prises en compte pour s'engager aux Championnats (la banque de données est constituée de l'ensemble des performances issues des compétitions envoyées par les comités régionaux et enregistrées sur le site de la F.F.N.).

L'ensemble des performances devront être réalisées jusqu'à la veille de la date de début de la période pour s'engager (ici du 16 septembre 2006 au 17 juin 2009).

Les temps des premiers relayeurs sont également pris en compte.

Aucun temps de passage ne pourra servir de temps d'engagement.

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

TEMPS D'ENGAGEMENT AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ETE (50 M.) DES MAITRES DE VIENNE

Le nageur possède une performance dans l'épreuve choisie en bassin de 50 m. et inférieure ou égale au temps limite de la grille de temps

⇒ **Le nageur sera engagé avec sa performance en bassin de 50 m.**

Le nageur ne possède pas de performance dans l'épreuve choisie en bassin de 50 m. mais une performance en bassin de 25 m. inférieure ou égale au temps de la grille de temps ⇒ **Le nageur sera engagé dans l'épreuve mais au temps limite de la grille de temps de sa catégorie**

Le nageur n'a pas nagé cette épreuve depuis le 16 septembre 2006 ou n'a pas réalisé le minima requis

⇒ **Le nageur ne pourra s'engager sur cette épreuve**